



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Mars 2017

COMPTE RENDU

Compte-rendu du 2 Février : Madame AHYI-SENA demande à ce qu'une rectification soit apportée dans les questions diverses, concernant la salle du presbytère : « *Mme AHYI SENA peut continuer à accueillir les assistantes maternelles et les parents.* »

1-1 Chemin thématique sur le bois

Suite au projet de chemin thématique déposé auprès du Syndicat des Alpes du Léman, une subvention de 50% est allouée à ce dernier par l'Europe pour un montant des travaux maximum estimé à 50 000€. Monsieur le Maire informe qu'une subvention complémentaire pourrait-être allouée par le Conseil Départemental ou la Région. De même, il rappelle qu'il est important d'intégrer Paysalp dans ce projet.

Au vu de la dissolution du Syndicat des Alpes du Léman programmée au 31 décembre 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE que la commune prenne en charge la maîtrise d'ouvrage, et que ce projet soit confié à la commission travaux pour engager l'étude de faisabilité en partenariat avec les services de l'ONF en charge de ce projet. Ces travaux devront pouvoir être engagés en 2018 pour permettre de conserver la subvention acquise.

1-2 PLUI

Monsieur le Maire rappelle qu'une communauté de communes devient compétente en matière de plan local d'urbanisme 3 ans après la date de la publication au journal officiel de la loi Alur, soit dès le 27 mars 2017, sauf si 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI s'y opposent (minorité de blocage). A titre indicatif, les élus du conseil communautaire de la vallée verte sont opposés à ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

REFUSE le transfert de compétence du plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

1-3 Alpes du Léman

Suite au projet de dissolution du Syndicat des Alpes du Léman au 31 décembre 2017, il s'avère que Monsieur Sébastien BERTHET bénéficie d'une mise en disponibilité depuis 2015 pour une durée de 10 ans. Faisant toujours parti des effectifs du Syndicat, son poste doit être pris en charge par une autre collectivité (communes, communauté de communes...). Un courrier du syndicat a été adressé en son temps aux trois intercommunalités concernées (CC Haut Chablais, Vallée Verte et 4 Rivières), ces dernières n'ayant pas souhaité donner suite à cette démarche.

Il est donc nécessaire que les communes concernées dont Saxel, se positionnent également sur la prise en charge éventuelle de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

REFUSE la prise en charge du poste de Sébastien BERTHET.

1-4 PAYSALP : convention « don de mémoire »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre un travail de collecte afin de valoriser le patrimoine culturel et historique de Saxel. Pour cela, il est souhaitable de s'appuyer sur l'expertise de l'écomusée PAYSALP afin de créer et d'accompagner une dynamique locale sur ce sujet.

Ainsi, il est proposé de renouveler l'adhésion à ce réseau à titre individuel pour une durée de 3 ans (2017-2019) avec un bilan à l'issue des 3 ans.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 650 € et la totalité annuelle de l'action « don de mémoire » est de 1500 €.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une voix contre (Mme AHYI-SENA), le Conseil Municipal,

ACCEPTE de renouveler la convention « don de mémoire » avec Paysalp pour une durée de 3 ans (2017-2019),

ACCEPTE de verser l'adhésion annuelle de 650 € ainsi que la totalité annuelle de l'action « don de mémoire » fixée à 1 500€,

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention.

1-5 Alignement RD 320 « Chez Collomb »

Selon le plan établi par le cabinet de géomètre Arpent'Alp relatif à l'acquisition foncière en bordure du RD320 dans le hameau de « Chez Collomb » qui permettrait à terme la sécurisation de cette voie et après négociations amiables avec M. & Mme MOUCHET André il est convenu :

- De la rétrocession gratuite au profit de la Commune de Saxel d'environ 74 m² sur les parcelles A875-A872 et A871 y compris l'emplacement du bassin communal (supporté à ce jour par une mise à disposition du sol sur la parcelle A871)
- De la rétrocession gratuite au profit de M. & Mme MOUCHET André d'environ 35 m² du délaissé du domaine public bordant la parcelle A 866 leur appartenant.
- De plus, Monsieur et Madame MOUCHET André délaissent gratuitement au profit de la Commune le terrain cadastré A 867 bordant « l'Allée Chantebise » pour 45 m² environ.

Cet échange amiable se fera par acte administratif, les frais de l'acte restant à la charge de la commune.

Sur ce même sujet, une négociation amiable est en cours avec M. MALTERE David pour conclure un échange d'environ 57m² de sa propriété (A868) bordant le RD320, en contrepartie de la rétrocession du chemin communal traversant sa propriété et dont une procédure de déclassement a déjà été entérinée par le précédent conseil municipal.

Le Conseil Municipal reporte sa décision sur cet alignement après réception de l'accord de Monsieur MATLERRE.

1-6 Acquisitions foncières

Dans le cadre des négociations d'acquisitions des parcelles autour de l'église appartenant à M. & Mme MOUCHET André, ces derniers ont fait part de leur souhait de vendre au profit de la commune la totalité des parcelles leur appartenant, à savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	781	Saxel	798 m ²
A	782	Saxel	284 m ²
A	783	Saxel	442 m ²
A	779	Saxel	437 m ²
A	1882	Saxel	999 m ²
			Total : 2960 m ²

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune de devenir propriétaire de ces parcelles situées autour de l'église et du cimetière,

Le coût négocié de ce projet d'acquisition s'élève à 4.000 € pour les parcelles A781, A782, A783, A779 et A1882.

CONSIDERANT que l'acquisition de ces parcelles augmente la propriété foncière de la commune, qu'elle représente un intérêt particulier notamment pour le projet d'aménagement de la place de l'église, voir dans le futur l'agrandissement ou la requalification du cimetière ou tout autre projet d'intérêt général,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre (Mme AHYI-SENA), 1 abstention (Mr VANDERMARLIERE),

ACCEPTE cette acquisition dans les formes énoncées,

DECIDE d'acquérir ces parcelles pour la somme de quatre mille euros (4.000€),

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier,

DECIDE de passer les actes d'acquisition en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la Sarl « SAFACT » domiciliée à ANNECY LE VIEUX (74940), 7 avenue du Pré Fellin,

DECIDE que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

Par ailleurs, une proposition d'achat sera faite par courrier à la famille HERMANN pour la parcelle A 780.

1-7 Redevance SPANC pour les chambres d'hôtes

Suite au débat du Conseil Municipal de décembre dernier, Monsieur le Maire propose de réévaluer le montant de la redevance SPANC pour les chambres d'hôtes, sachant qu'un montant unique de 40€ est demandé pour les logements individuels. Afin de rétablir une disparité de traitement entre gestion professionnelle et privée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la redevance SPANC à 80 € pour les établissements de Saxel qui exercent l'activité de chambres d'hôtes,

ACCEPTE de modifier le règlement SPANC en conséquence.

1-8 Demandes de subventions

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des associations sollicitant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / MAIRIE	INFORMATIONS	MONTANT
Les Culottes Courtes	180 € x 31 enfants	5 580 €
REPEM (Régie Personnalisée de l'Ecole de Musique, théâtre, danse) de Bons en Chablais	30 € X 10 élèves	300 €
Familles Rurales de Bons en Chablais	180 € X 1 élèves	180 €

INFORMATIONS

- ✚ Monsieur GUIBERTI informe le Conseil Municipal que le repas des anciens se déroulera le dimanche 14 Mai 2017 à midi . Le prix du repas est fixé à 30 € par personne.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrick DUTHOIT a renouvelé sa demande de détachement pour deux ans.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cabine téléphonique située aux abords de l'esplanade de la salle des fêtes sera supprimée d'ici la fin de l'année.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du coût des travaux aux abords de la Mairie :
- Rampe devant la Mairie : 1.984 € (payé)
 - Remise en état des marches en granit devant la Mairie : 383 € (payé)
 - Micro chape à l'arrière de la Mairie : 380 € (payé)
 - Esplanade de la salle des fêtes : 21.715 € (non payé) suite à des problèmes de finitions (planimétrie et rendu du béton imprimé). Une négociation est ouverte avec l'entreprise pour reprendre les travaux. Une réunion sera fixée prochainement pour faire le point sur la situation.
 - Aménagement des combles de la Mairie : le local des archives (la moitié de la surface des combles) : 17.285 € et isolation de la charpente (pour le reste de la surface) : 7.808 €. Ces travaux seront programmés après intégration des archives dans leur local.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Stéphane CONDEVAUX a eu un accident. Durant sa période d'inactivité, le déneigement sera assuré ponctuellement par l'entreprise BIBOLLET.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur GUIBERTI souhaite connaître l'avancée du dossier concernant la convention petite enfance entre Boège et Saxel.

Monsieur le Maire lui répond que le dossier est en attente. Celui-ci présenterait certaines lacunes. Des contacts sont pris avec la PMI pour approbation.

Délibérations du Conseil Municipal du 2 Mars 2017

- N°2016-009 Délibération Chemin thématique sur le bois
- N°2016-010 Délibération PLUI
- N°2016-011 Délibération Alpes du Léman – Poste de Sébastien BERTHET
- N°2016-012 Délibération PAYSALP – Renouvellement de la Convention « Don de Mémoire »
- N°2016-013 Délibération Acquisitions Foncières
- N°2016-014 Délibération Redevance SPANC pour les chambres d'hôtes
- N°2016-015 Délibération Subventions

La séance du 2 Mars 2017 est levée à 22H10

Le Maire
Denis MOUCHET



Le secrétaire de séance
Laurence MOUCHET